

## Exercice 2006 - Société d'Économie Mixte Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur** : L'article L 1524.5 (7<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Économie Mixte.

En application de ces dispositions, M. FOUSSERET, M. MARIOT, Mme CHAUVET, M. RENOUD-GRAPPIN, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 22 juin 2007.

### 1. Rapport d'activité 2006

L'activité en 2006 constitue une année record en matière de chiffre d'affaires, qui dépasse pour la première fois les 5 M€. Ce n'est pas le fait d'un évènement isolé, mais d'une progression sensible de toutes les grandes manifestations. A noter que 2006 est une année d'accueil de Micronora.

L'activité Restauration connaît elle aussi une année record, associée à un taux de satisfaction de la clientèle en constante amélioration. Elle représente 22,7 % du chiffre d'affaires de la SEM soit 1 205 K€.

Le nombre d'événements accueillis à Micropolis en 2006 s'élève à 296 (contre 283 en 2005) pour un total d'environ 570 000 visiteurs (500 000 en 2005).

La manifestation la plus fréquentée reste la Foire Comtoise (140 000 visiteurs), et elle représente 25,11 % du chiffre d'affaires. Les autres manifestations importantes sont : les 12 brocantes (45 000 visiteurs), le Salon Forum Initial (20 000), le Salon de l'Habitat (23 000) et Micronora (16 000).

L'année 2006 a été marquée par l'accueil de nouvelles manifestations, parmi lesquelles le Salon des Loisirs Créatifs, ainsi que par la prise en charge directe du Salon de la Mariée. A noter, à l'inverse, l'interruption de la Haute Foire de Pontarlier pour des raisons de sécurité.

L'exploitation de la salle de spectacles est en diminution depuis 3 ans, du fait de la concurrence accrue du Zénith de Dijon et de la multiplication des salles en Franche-Comté. Micropolis a accueilli 27 concerts en 2006 (contre 32 en 2005), pour un total de 51 296 spectateurs (contre 57 293 en 2005). Le chiffre d'affaires généré par l'activité Salle de spectacle s'élève à 246 K€.

### 2. Rapport sur les comptes annuels 2006

#### 2.1 Bilan au 31 décembre 2006

##### *Actif*

Le total des immobilisations s'élève à 16 838 K€, soit 93,7 % du total du bilan. Ce montant inclut, en application du contrat d'affermage, les immobilisations mises à disposition de la SEM pour un total de 16 137 K€ au 31/12/2006.

Les autres postes significatifs de l'actif sont les créances clients (410 K€) et la trésorerie (560 K€).

*Passif*

Les fonds propres s'élèvent à 393 K€, ce qui présente une augmentation significative par rapport à 2005 du fait :

- du bon résultat 2006 : bénéfice = 70 K€
- de la constatation d'une provision réglementée = 22 K€.

Le montant des fonds propres doit encore être renforcé afin d'être capable de faire face aux risques de l'activité évènementielle.

Le compte d'apport du concédant représente 16 137 K€.

La SEM a renforcé en 2006 le niveau de sa provision pour renouvellement des immobilisations qui se montent à 314,3 K€, soit + 92 K€ par rapport à 2005.

La structure a souscrit un emprunt pour l'achat du Salon de la Mariée.

*Indicateurs financiers*

Le niveau du fonds de roulement, bien qu'en amélioration, reste insuffisant. Le montant des fonds propres et des financements stable doit encore être renforcé afin d'être capable de faire face aux risques de l'activité évènementielle.

La trésorerie nette (disponibilités moins dettes financières à court terme) est positive de 500 K€, en amélioration par rapport à la position au 31/12/2005.

**2.2 Résultat**

En €	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Exploitation	119 288	7 191	112 097
Financier	18 326	8 328	9 999
Exceptionnel	- 29 271	1 968	- 31 240
Impôt et participations	- 38 233	1 662	36 571
<b>Total après impôt et participations</b>	<b>70 110</b>	<b>1 443</b>	<b>68 667</b>

*Résultat d'exploitation*

Le résultat d'exploitation s'élève à 119 K€.

**Produits d'exploitation**

Montant total = 5 982 K€, dont :

- 5 309 K€ de chiffre d'affaires. Il progresse de 25 % soit 1 067 K€ par rapport à 2005.
- 583 K€ de subventions. Le montant des subventions est en diminution de 15 % (- 100 K€). Sur le total 2006, la contribution financière versée par le Syndicat Mixte s'élève à 560 K€ HT.

### Charges d'exploitation

Montant total : 5 175 K€ auquel il convient d'ajouter la redevance de 688,5 K€, soit un total de 5 863 K€.

La masse salariale totale, y compris personnel intérimaire et détaché, s'élève à 2 261 K€, soit + 398 K€ par rapport à 2005 (+ 21 %). Cette augmentation est inférieure à celle du chiffre d'affaires. Par rapport à l'année 2004 où se tenait également Micronora, la masse salariale a progressé de 7 %.

On constate une bonne maîtrise des charges externes, dont le montant hors personnel intérimaire et détaché diminue par rapport à 2005, en particulier les postes «location de matériel» et «animations». On note également une augmentation des postes d'entretien des actifs immobiliers, qui correspond aux travaux réalisés par la SEM.

La redevance de la concession SYMM (688,5 K€ en 2006) est similaire à celle de 2005.

#### *Résultat financier*

Le résultat financier est égal à 18 K€. Il résulte de la différence entre produits financiers issus des placements et charges d'intérêt de l'emprunt.

#### *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel est négatif de 29 K€ du fait de la constatation d'un amortissement dérogatoire.

### 3. Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du présent rapport, relatif à l'activité et aux comptes annuels de la SEM Micropolis pour l'exercice 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport.

N'ont pas participé au vote : M. le Maire, M. MARIOT, Mme CHAUVET, Mme PANIER.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.*